



# OBJETS INTERDITS

## Prohibited articles



**Il est interdit d'introduire dans le stade les objets ou articles suivants :**



Alcool et drogues  
Alcohol and drugs



Articles pyrotechniques et matériels explosifs  
Pyrotechnic and explosive devices



Chaussures de sécurité  
Safety footwears



Poussettes  
Stroller



Caméra professionnelle  
Camera



Casques  
Helmets



Animaux  
Animals



Laser  
Laser



Armes  
Weapons



Cutter  
Cutter



Couteaux  
Knives



Outils  
Tools



Ciseaux  
Sissors



Sac à dos de grande taille  
Over back pack



Valises  
Lugages



Spray a gaz  
Gas spray



Drones  
Drones



Bouteilles (>50 cl) - Verres - Cannettes  
Bottles (>50 cl) - Glasses - Cans



Hampe rigide, et  
fagots de drapeaux



Cornes de brume à gaz  
et Vuvuzela  
Foghorns and Vuvuzela



Banderoles : injurieuses, politiques,  
racistes, idéologiques,  
philosophiques, publicitaires

- ▶ Tout objet pouvant servir d'arme (objet coupant, pointu ou pouvant être utilisé comme poignard) ou de projectile notamment casques, chaises, boîte, grands sacs, sacs à dos de grande taille, valises et sacs de sport.
- ▶ Tout contenant supérieur à 50 cl.
- ▶ Tout contenant inférieur à 50 cl en plastique bouché.
- ▶ Tout contenant ou objet autre qu'en plastique souple ou en carton, à l'exception des objets dont la justification médicale est dûment établie.
- ▶ Les sprays au gaz, les substances corrosives / inflammables, les teintures et les récipients contenant des substances nocives pour la santé ou hautement inflammables.
- ▶ Les pointeurs laser.
- ▶ Les drones, les appareils volants.
- ▶ Les armes quelle que soit leur catégorie.
- ▶ Les drogues, les stimulants et les psychotropes à l'exception des produits nécessaires pour raisons médicales dûment établies.
- ▶ Les tracts, insignes, banderoles et/ ou tout support de toute taille notamment politique, idéologique, philosophique, contestataire, raciste ou d'ordre privé.
- ▶ Les hampes rigides des bannières ou des drapeaux.
- ▶ Les grandes quantités de papier et/ou rouleaux de papier.
- ▶ Les caméras professionnelles ou autres équipements audio ou vidéo professionnels. Les appareils photos, caméras et autres matériels vidéo sont admis dans l'enceinte du stade pour un usage privé et sont acceptés comme tel par l'organisateur.
- ▶ Les animaux, sauf les chiens d'assistance et les chiens guides au sens de la réglementation de droit commun (Loi n°87-588 du 30/07/87) et selon les conditions prévues par l'article L211-30 du code rural.
- ▶ Les VuVu Zella
- ▶ Les chaussures de sécurité dotées d'embouts renforcés. Toute boisson alcoolisée en dehors de celles ayant fait l'objet d'autorisation municipale prise en application de l'article L 3335-4 du code de la santé publique relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.
- ▶ Tout matériel injurieux, raciste, xénophobe, sexiste, religieux, politique ou autre matériel illicite, y compris le matériel de propagande discriminatoire.
- ▶ Les poussettes, les landaus, les sièges coqués bébés ou enfants